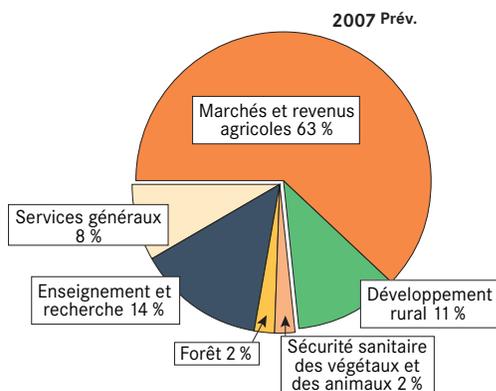


Concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture recouvrent les dépenses inscrites au budget de l'État, les dépenses européennes versées dans le cadre de la PAC et celles des collectivités locales. Le total des dépenses hors collectivités locales s'élève à 15,9 milliards d'euros en 2007. Parmi elles, les concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux s'élèvent à 12 milliards d'euros. Ce montant comprend les dépenses de soutien des marchés et des revenus agricoles (9,9 milliards), pour le développement rural (1,8 milliard) et pour la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux (0,3 milliard). Les financements communautaires en représentent 82 %. Leur montant total a peu varié depuis 2000. La progression de 2006 correspond à un effet comptable dû à la mise en œuvre des paiements uniques à l'exploitation qui ont remplacé une grande partie des aides aux produits.

En revanche, la structure des dépenses de soutien des marchés et des revenus a beaucoup évolué avec les réformes de la PAC de 1992 et 2000. Les dépenses pour la régulation des marchés représentaient 73 % du total en 1990, mais seulement 7 % en 2007. Jusqu'en 2005, l'essentiel était constitué par les aides directes aux produits ou à la maîtrise de l'offre. À partir de 2006, les paiements uniques à l'exploitation, découplés de la production, en représentent plus de 55 %. Les aides agro-environnementales progressent régulièrement et représentent en 2007 le quart des aides au développement rural.

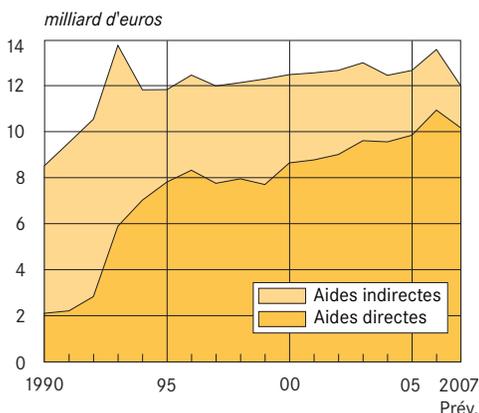
Concours publics totaux à l'agriculture



	1990	2000	2007Prév.
<i>million d'euros</i>			
Agriculture et territoires ruraux	8 530	12 491	11 995
Forêt	307	422	342
Enseignement et recherche	1 124	1 910	2 210
Services généraux	726	1 165	1 321
Total agriculture	10 687	15 987	15 868
<i>dont</i>			
Financements communautaires	5 644	9 892	9 865
Financements nationaux	5 043	6 095	6 003

Source : MAP - DAFL.

Concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux



Source : MAP - DAFL.

	1990	2000	2007Prév.
<i>million d'euros</i>			
Marchés et revenus agricoles	6 676	10 330	9 860
<i>dont</i>			
Régulation des marchés	4 751	2 330	727
Aides liées aux produits	805	7 018	2 669
Maîtrise de l'offre	398	528	166
Paiements uniques	0	0	5 728
Développement rural	1 814	1 923	1 816
<i>dont</i>			
Installation, modernisation et maîtrise des pollutions	906	430	439
Compensation de handicaps naturels	316	393	506
Mesures agro-environnementales	7	291	441
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	40	238	320
Total agriculture et territoires ruraux	8 530	12 491	11 996

Concours publics à l'agriculture

L'ensemble du soutien public à l'agriculture et aux territoires ruraux (aides directes et indirectes) représentait environ 13 300 euros par actif en moyenne dans les années 2004 à 2006. La réforme de la PAC de 1992 a amorcé un changement des mécanismes de soutien des revenus. Une partie des dépenses de soutien des marchés s'est transformée en aides directes. Ce mouvement s'est accentué avec l'Agenda 2000 jusqu'en 2005. L'essentiel des aides directes a pris la forme de subventions liées aux surfaces et aux cheptels. À partir de 2006 a été appliqué en France le nouveau régime de paiement unique à l'exploitation issu du découplage d'une partie de ces aides.

Les aides directes ont été multipliées par dix entre 1980 et 1999, avec la réforme de la PAC de 1992, puis ont augmenté de 18 % entre 1999 et 2004, sous l'effet de l'Agenda 2000. En 2007, les aides directes à l'agriculture représentent 9,7 milliards d'euros, soit 68 % du revenu net d'entreprise agricole.

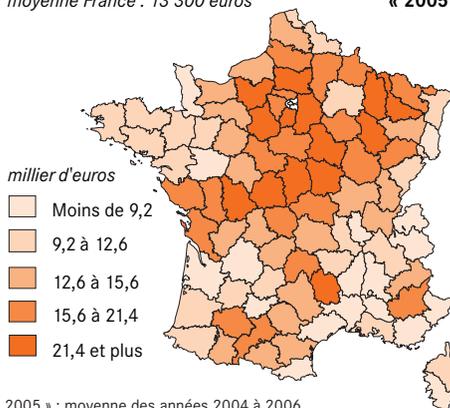
Les subventions liées aux produits représentaient 79 % des subventions à la branche agriculture en 2005, contre 27 % en 1990. Les autres subventions étaient constituées pour l'essentiel des aides au gel des terres, aux zones défavorisées, des aides agro-environnementales et des indemnités pour calamités. Après 2006, les subventions sur les produits diminuent et sont compensées par le paiement unique. La part des subventions liées aux produits retombe donc à environ 25 % du total des aides directes.

Concours publics moyens par actif à temps plein

(Dépenses en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux)

moyenne France : 13 300 euros

« 2005 »



« 2005 » : moyenne des années 2004 à 2006.
Source : MAP - DAFL, Agreste.

Aides aux marchés et revenus agricoles

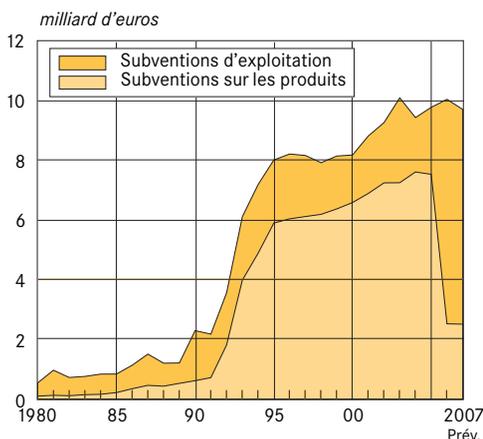
(Soutiens bruts)

2006 ^P	Resti- tution	Inter- vention	Autres ⁽¹⁾		Total
			million d'euros		
Céréales	60	42	1 063	1 166	
Oléo-protéagineux	0	0	196	196	
Sucre	138	- 8	125	254	
Vins courants	0	178	119	298	
Lait	65	- 20	85	131	
Viande, bétail	11	0	1 831	1 842	
Fruits et légumes	4	2	223	229	
Autres	52	0	6 639	6 692	
Total	331	196	10 280	10 807	

(1) Y compris aides directes.

Source : MAP - DAFL.

Subventions courantes aux exploitations agricoles



(1) Y compris bonifications d'intérêts.

Source : Insee - Comptes de l'agriculture.

	1980	1990	2000	2007Prév.
million d'euros				
Subventions sur les produits	97,1	614,5	6 565,6	2 502,5
Subventions d'exploitation	446,1	1 617,7	1 558,7	7 174,2
soit :				
aides calamités	28,1	291,2	72,2	10,0
aides aux zones défavorisées	109,5	283,9	374,2	496,0
aides au gel des terres	0,0	0,0	349,4	20,0
prime herbagère et aut.				
aides agro-environnem.	0,0	0,0	280,9	469,0
autres subventions ⁽¹⁾	308,6	1 042,7	482,0	6 179,2
Prises en charge d'intérêts	13,9	4,9	110,0	7,0
Part des subventions et des prises en charge d'intérêts dans le RNEA				
	6,5	10,6	55,5	68,0

Aides aux terres arables

En 2007, le total des surfaces déclarées en Céréales, Oléagineux, Protéagineux (COP) aidées et en gel, diminue légèrement par rapport à 2006. Toutefois, les surfaces de colza augmentent de 19% et compensent en grande partie les baisses marquées des soles des autres oléagineux et de protéagineux. La totalité des surfaces gelées recule de 1,5% alors que le gel industriel progresse de 4%. En neuf ans les jachères industrielles ont augmenté de 86%, celles cultivées en colza affichent la plus forte progression (+ 120%).

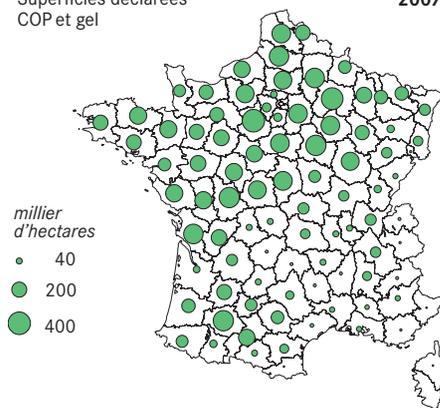
Le développement des biocarburants est encore plus marqué pour les cultures hors jachères. Les surfaces hors gel consacrées aux cultures sous contrat de transformation, bénéficiant de l'aide aux cultures énergétiques, ont presque doublé entre 2006 et 2007. Elles ont triplé entre 2005 et 2006. En 2007, le colza représente 75% de ces surfaces, et le blé fait un bon en avant avec 11%, alors qu'il ne participait qu'à hauteur de 1% de ces surfaces en 2006.

Entre 2006 et 2007 le nombre de dossiers d'aides PAC diminue légèrement, aussi bien pour les aides couplées que découplées. Cette diminution prolonge un mouvement de baisse régulière observé depuis 1993. Les aides découplées représentent plus de 80% du montant total des aides. Le montant annuel moyen des aides par dossier est resté stable entre 2006 et 2007. Il s'élève à 3 750 euros pour les aides couplées, et à 15 170 euros pour les aides découplées.

Surfaces déclarées et aidées

Superficies déclarées
COP et gel

2007



Évolution

2006 2007^P 2007/2006

millier d'hectares %

Surfaces déclarées COP aidées et gel	2006	2007 ^P	2007/2006
	millier d'hectares		%
Surfaces déclarées COP aidées et gel	13 934	13 831	- 0,7
<i>dont cultures énergétiques</i>	386	720	86,5
Céréales ⁽¹⁾ et maïs fourrage	10 231	10 191	- 0,4
<i>dont blé tendre</i>	4 723	4 864	3,0
<i>blé dur</i>	452	451	- 0,3
<i>maïs</i>	2 801	2 798	- 0,1
Oléagineux (dont lin) ⁽¹⁾	1 737	1 803	3,8
<i>dont colza</i>	1 070	1 275	19,1
<i>tournesol</i>	602	480	- 20,3
<i>soja</i>	45	31	- 30,8
Protéagineux	320	214	- 33,1
Textile (lin et chanvre)	84	83	- 0,9
Gel total	1 562	1 539	- 1,5
<i>dont gel non alimentaire⁽²⁾</i>	404	420	4,0
<i>dont colza non alimentaire</i>	327	338	3,5

(1) Hors gel non alimentaire.

(2) Y compris betterave éthanol.

Sources : AUP, ONIGC, Agreste.

Demandes d'aides

1993 2005 2006 2007^P

millier

Nombre de dossiers⁽²⁾

Aide couplée	544	399	311	304
Aide découplée ⁽¹⁾	///	///	381	374

millier d'hectares

Surfaces aidées et DPU

Aide couplée (surfaces aidées)	12 911	13 962	12 666	12 536
Aide découplée (nombre de DPU)	///	///	24 266	24 083

millier d'euros

Montant des aides

Aide couplée	3 426	5 015	1 167	1 140
Aide découplée ⁽¹⁾	///	///	5 720	5 675

(1) Valorisation des Droits à Paiement Unique (DPU), qui rassemblent toutes les parties découplées des aides végétales, mais aussi animales.

(2) Un dossier de déclaration peut donner lieu à la fois à des aides couplées et à une aide découplée. Une même déclaration peut également porter sur plusieurs types de cultures.

Sources : AUP, ONIGC, Agreste.

Surfaces en cultures non alimentaires

1998 2004 2006 2007

millier d'hectares

Jachères industrielles	226	191	404	420
<i>dont colza</i>	155	151	327	338
<i>tournesol</i>	40	18	38	33
<i>blé</i>	13	10	17	25
Aides aux cultures énergétiques	///	130	386	720
<i>dont colza</i>	///	124	353	531
<i>tournesol</i>	///	4	16	94
<i>blé</i>	///	1	3	80

Sources : ONIGC, Agreste.

Aides aux productions animales

Jusqu'en 2005, les aides aux productions animales étaient directement liées à l'acte de production et visaient essentiellement à compenser la perte de revenu des agriculteurs résultant de la baisse du prix d'intervention. Elles incluaient : la prime à la brebis et à la chèvre (PBC), la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) avec complément pour les veaux sous la mère, la prime spéciale aux bovins mâles (PSBM), la prime à l'abattage de bovins (PAB) et l'aide directe laitière (ADL) pour compenser la baisse du prix du lait. S'y ajoutait le complément extensification de la PMTVA ou de la PSBM.

En 2006, l'entrée en application de l'accord de Luxembourg instaure le découplage des aides à la production avec le système des droits à paiement unique. Seules sont maintenues la PMTVA, hors complément veau sous la mère ; la PAB, seulement pour les gros bovins, à hauteur de 40% du montant initial ; la partie ovine de la PBC, à hauteur de 50%. Les autres primes sont supprimées.

Les chiffres présentés ici pour 2006 correspondent aux aides qui restent couplées à la production. La partie découplée des primes animales est désormais incluse dans un paiement unique qui comprend aussi la partie découplée des aides aux cultures. Aussi, la comparaison globale du dispositif d'aide aux productions animales 2006 par rapport à celui des années précédentes est impossible.

Prime spéciale aux bovins mâles

	1990	1995	2000	2005
Dossiers déposés	141,5	139,8	118,8	104,3
Animaux primés	1 446,2	2 385,7	2 256,5	1 956,0
Montant des aides	69,6	316,1	366,4	440,3

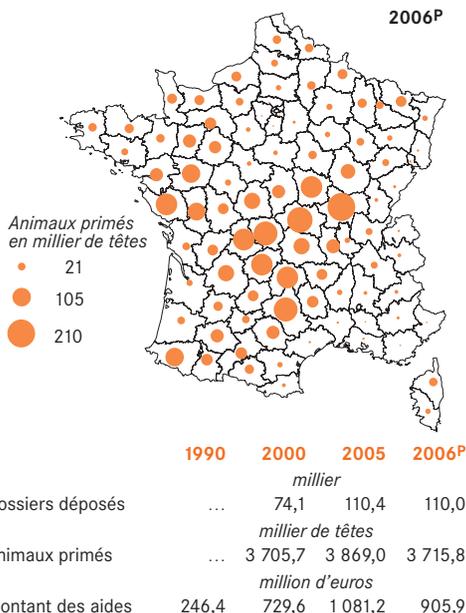
Cette prime est entièrement découplée depuis 2006.
Source : Office de l'élevage.

Prime à la brebis et à la chèvre

	1990	2000	2005	2006P
Dossiers déposés	77,4	51,8	44,9	42,0
Brebis primées	7 451,0	6 670,2	6 335,5	6 251,2
Chèvres primées	179,0	187,9	202,6	...
Montant des aides	212,8	154,3	170,5	77,8

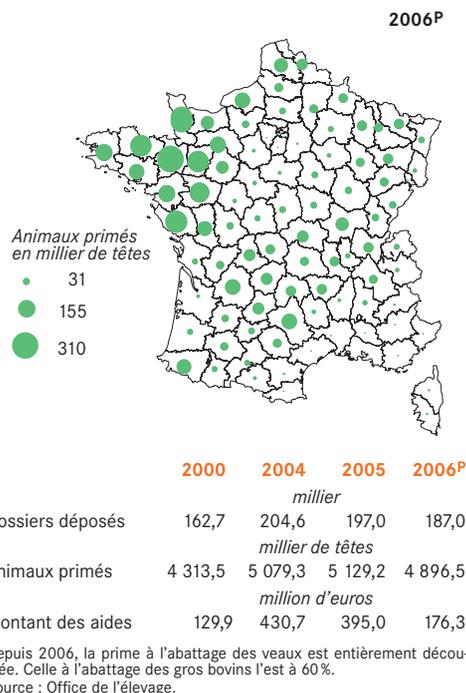
La prime compensatrice ovine (PCO) a été remplacée en 2002 par la prime à la brebis et à la chèvre (PBC). En 2006, la prime à la chèvre est entièrement découplée, la PBC devient donc la prime à la brebis (PB) dont 50% du montant est découplé.
Source : Office de l'élevage.

Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes



Cette prime n'est pas découplée. Cependant, depuis 2006, le complément pour les veaux sous la mère est découplé.
Source : Office de l'élevage.

Prime à l'abattage des bovins



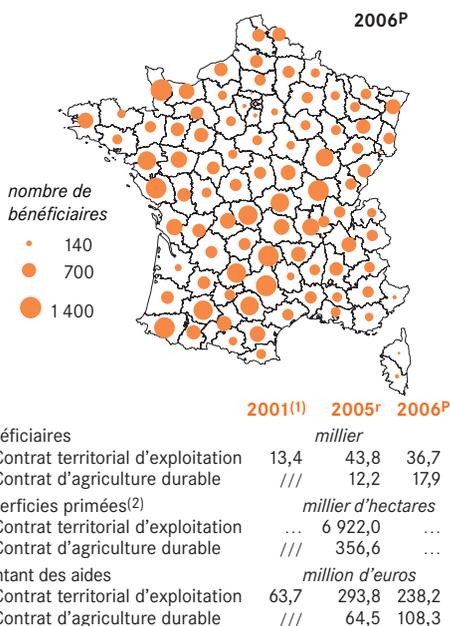
Depuis 2006, la prime à l'abattage des veaux est entièrement découplée. Celle à l'abattage des gros bovins l'est à 60%.
Source : Office de l'élevage.

Aides agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales (MAE) s'appuient sur deux types de dispositifs. Le premier consiste en la contractualisation de plusieurs mesures dans le cadre d'un projet global d'exploitation; c'est le cas des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) remplacés en 2003 par les contrats d'agriculture durable (CAD). Le second consiste en la souscription d'une seule mesure, telle que l'encouragement des pratiques rotationnelles incluant du tournesol (MAE « tournesol »), la diversification de l'assolement (MAE « rotationnelle ») ou la gestion extensive des prairies (prime herbagère agro-environnementale - PHAE). Toutes ces mesures visent des enjeux environnementaux: lutte contre la pollution des eaux et l'érosion des sols; maintien de la biodiversité; entretien de l'espace et des paysages. Elles sont souscrites pour une durée de 5 ans. Le montant de leur rémunération est calculé au regard des surcoûts et pertes de revenu liés aux travaux d'entretien et de protection de la nature.

La PHAE porte sur 11 % de la SAU nationale, essentiellement situés dans les zones défavorisées et d'élevage extensif. Le montant moyen par bénéficiaire s'élève à 3 800 euros en 2006. Les CTE et CAD sont mieux répartis sur le territoire mais les bénéficiaires sont également plus nombreux dans les zones d'élevage. Les montants moyens sont respectivement de 6 500 euros et 6 000 euros en 2006.

Contrats globaux d'exploitation



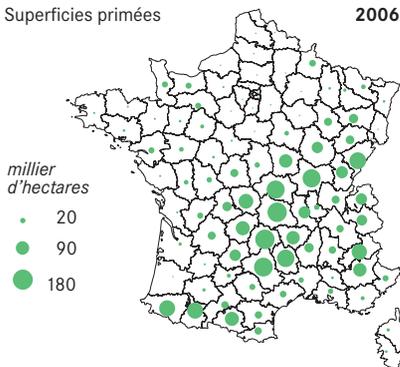
(1) Année civile pour 2001, campagne à partir de 2003.

(2) Une même parcelle peut être engagée dans plusieurs actions agro-environnementales au sein d'un CTE. Dans ce cas, sa superficie est comptée autant de fois qu'elle est engagée.

Source : CNASEA.

Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)

Superficies primées 2006



	1993	2000	2005	2006
Dossiers déposés				
<i>millier</i>				
PMSEE ⁽¹⁾	117,5	76,4	///	///
PHAE	///	///	55,6	56,9
Superficies primées				
<i>millier d'hectares</i>				
PMSEE ⁽¹⁾	5 733,0	5 203,0	///	///
PHAE	///	///	3 210,7	3 370,1
Montant des aides				
<i>million d'euros</i>				
PMSEE ⁽¹⁾	146,3	179,9	///	///
PHAE	///	///	209,0	216,8

(1) PMSEE : prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs.

Source : AUP, ONIGC, CNASEA.

Mesure agro-environnementale (MAE) rotationnelle

	2002	2004	2005	2006 ^P
<i>millier</i>				
Dossiers primés	1,8	6,4	6,3	6,2
<i>millier d'hectares</i>				
Superficies primées	158,2	779,5	748,6	787,0
<i>million d'euros</i>				
Montant des aides	5,2	25,2	25,8	25,6

Source : AUP, ONIGC, CNASEA.

Mesure agro-environnementale (MAE) tournesol

	2000	2004	2005	2006 ^P
<i>millier</i>				
Dossiers primés	12,5	0,4	0,1	0,1
<i>millier d'hectares</i>				
Superficies primées	151,9	5,8	1,8	2,5
<i>million d'euros</i>				
Montant des aides	12,5	0,4	0,1	0,1

Source : AUP, ONIGC, CNASEA.